



Mission observation Handicap

Quelle présence des publics en situation de handicap dans les dispositifs de formation professionnelle financés par le Conseil régional ?

SUIVI STATISTIQUE DE LA CONVENTION CADRE 2023-2026
« Pour l'inclusion de toutes et tous en formation et en emploi » (données 2024)





Directrice de publication	Réalisation	Conception graphique
Géraldine Daniel	Vincent Quedeville	Florence Schule
	supervision : Pierre Lorent	Marie-Louise Mendy



La convention cadre conclue pour une durée de quatre ans - 2023-2026 - entre le **Conseil régional**, l'**Agefiph** (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et le **Fiphfp** (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) reflète la volonté commune des signataires de mobiliser leurs dispositifs de droit commun pour favoriser la qualification des personnes en situation de handicap, leur insertion professionnelle et la pérennité de leur emploi.

De quoi s'agit-il ?

Cette convention cadre comprend **cinq axes de collaboration** au service de la formation et de l'emploi des personnes handicapées :

- [AXE 1](#) - Favoriser l'emploi par la formation
- [AXE 2](#) - Mobiliser et accompagner les employeurs publics et privés
- [AXE 3](#) - Accompagner l'innovation et les porteurs de projets expérimentaux en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap
- [AXE 4](#) - Favoriser la création et la reprise d'entreprises par les personnes en situation de handicap
- [AXE 5](#) - Développer la communication sur l'emploi des personnes handicapées ainsi que des évènements portés conjointement par les signataires de la convention cadre.

Ces axes, présentés dans les pages qui suivent, donnent lieu à un plan d'action annuel. Pour alimenter la réflexion du Conseil régional, de l'Agefiph et du Fiphfp, la Mission observation Handicap portée par le Carif-Oref de Provence – Alpes – Côte d'Azur s'est vu confier la réalisation d'un **tableau de bord statistique** qui sera actualisé annuellement sur toute la durée de la convention.



AXE 1 - FAVORISER L'EMPLOI PAR LA FORMATION



AXE 1 - FAVORISER L'EMPLOI PAR LA FORMATION

1.1 Nombre de personnes en situation de handicap (PSH) accueillies dans les différents dispositifs

De quoi s'agit-il ?

Les données statistiques qui suivent portent sur le nombre et le taux de personnes en situation de handicap dans les dispositifs (ou « marchés ») financés par le Conseil régional, et en particulier : Le **Marché Compétences Professionnelles**, publié le 16 décembre 2021 (et prenant la suite du Marché Filières Stratégiques) a été construit après une enquête régionale lancée à l'été 2021 auprès des acteurs économiques, complétée par des diagnostics territoriaux associant les professionnels de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Ce marché se décline en 16 domaines professionnels et par départements.

L'**Enseignement supérieur**, qui fait également l'objet du soutien du Conseil régional, laquelle favorise l'accès des demandeurs d'emploi et des salariés en emploi précaire à la formation continue supérieure (l'institution régionale finançant aussi les infrastructures, la recherche, les bourses doctorales et l'accompagnement de la mobilité des étudiants). Depuis 2022, ces formations sont intégrées dans le Marché Compétences Professionnelles. Les **Actions de Formation Collective** déléguées à France Travail, qui complètent l'offre de formation financée par le Conseil régional.

Chiffres clés 2024

881 personnes en situation de handicap parmi les publics accueillis dans les organismes de formation, CFA et instituts financés par le Conseil régional.

3 % de l'ensemble des 25 795 stagiaires entrés dans les dispositifs de formation professionnelle financés par le Conseil régional en 2024.

Source : Région - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

AXE 1 - FAVORISER L'EMPLOI PAR LA FORMATION

1.1 Nombre de personnes en situation de handicap (PSH) accueillies dans les différents dispositifs

Tableau A - Nombre et part de stagiaires en situation de handicap entrés en formation dans le « **Marché Compétences Pro** » (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024)
En italique grise, données 2023

Nombre de stagiaires en situation de handicap	424 ↘ (459)
Proportion de femmes	54 %
Proportion de moins de 26 ans	17 %
Proportion de 26-39 ans	23 %
Proportion de 40-49 ans	26 %
Proportion de 50-59 ans	29 %
Proportion de 60 ans et plus	5 %
Nombre de stagiaires tous publics	4 659 ↘ (5 207)
Ratio PSH / tous publics	9 %

Tableau B - Nombre et part de stagiaires reconnus personnes handicapées entrés en **formations du sanitaire et social** (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024)
En italique grise, données 2023

Nombre de stagiaires reconnus personnes handicapées	184 ↘ (1212)
Nombre de stagiaires tous publics	17 968 ↘ (18 503)
Part	1 %

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

AXE 1 - FAVORISER L'EMPLOI PAR LA FORMATION

1.1 Nombre de personnes en situation de handicap (PSH) accueillies dans les différents dispositifs

Tableau C - Nombre et part de stagiaires reconnus personnes handicapées entrés en formation de l'**Enseignement Supérieur** – Année universitaire 2023-2024
En italique grisée, données 2023

Nombre de stagiaires reconnus personnes handicapées	129 ↗ (99)
Proportion de femmes	57 %
Proportion de moins de 26 ans	9 %
Proportion de 26-39 ans	26 %
Proportion de 40-49 ans	36 %
Proportion de 50-59 ans	26 %
Proportion de 60 ans et plus	2 %
Nombre de stagiaires tous publics	877 ↘ (1 215)
Ratio PSH sur tous publics	14 %

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Tableau D – Nombre et part de stagiaires reconnus personnes handicapées entrés en **formation PPSMJ** - personnes placées sous main de justice - (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024)
En italique grisée, données 2023

Nombre de stagiaires reconnus personnes handicapées	21 ↘ (29)
Nombre de femmes	s.s.*
Nombre de moins de 30 ans **	6
Nombre de 30-39 ans **	8
Nombre de 40 ans et plus **	7
Nombre de stagiaires tous publics	1 189 ↘ (1 655)
Ratio PSH sur tous publics	2 %

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

s.s. : secret statistique

** Nombre brut et non pourcentage car l'effectif est inférieur à 100

Tableau E - Nombre et part de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) entrés en **Actions de Formation Collective (AFC)** déléguées à France Travail (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024)
En italique grisée, données 2023

Nombre de DEBOE	492 ↗ (141)
Nombre de demandeurs d'emploi tous publics (DETP)	3 298 ↗ (1 172)
Part DEBOE sur tous publics	15 %
Part des plus de 55 ans	9 %
Part des Infra bac	61 %

Source : DR France Travail – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

AXE 1 - FAVORISER L'EMPLOI PAR LA FORMATION

1.1 Nombre de personnes en situation de handicap (PSH) accueillies dans les différents dispositifs

Abandons de formation

Tableau F - Nombre et taux d'abandon dans le « **Marché Compétences Professionnelles** »

	Stagiaires reconnus personnes handicapées	Stagiaires tous publics
Nombre d'abandons	45 ↗ (37)	432 ↗ (404)
Nombre d'entrées	424 ↘ (459)	4 659 ↘ (5 207)
Taux d'abandon	11 %	9 %

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Abandons de formation

Tableau H - Nombre et taux d'abandon pour les **formations du sanitaire et social**

	Stagiaires reconnus personnes handicapées	Stagiaires tous publics
Nombre d'abandons	(*) (37)	(*)
Nombre d'entrées	184 ↘ (1 212)	17 968
Taux d'abandon	7 %	7 %

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

(*) Données indisponibles

Suivi de la Convention cadre Agefiph Région Fipfph 2023-2026

Abandons de formation

Tableau G - Nombre et taux d'abandon de stagiaires reconnus personnes handicapées dans l'**Enseignement supérieur**

	Stagiaires reconnus personnes handicapées	Stagiaires tous publics
Nombre d'abandons	9 ↗ (8)	95 ⇔ (95)
Nombre d'entrées	129 ↗ (99)	877 ↘ (1 215)
Taux d'abandon	7 %	11 %

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Abandons de formation

Tableau I - Nombre et taux d'abandon en **formations AFC** (France Travail)

	Stagiaires reconnus personnes handicapées	Stagiaires tous publics
Nombre d'abandons	S.S. (*)	17 (*)
Nombre de sorties**	492 (*)	3 298 (*)
Taux d'abandon	s.s.i.	1 %

Source : DR France Travail – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

(*) Données indisponibles

s.s. : secret statistique

s.s.i. : secret statistique induit

** Nombre d'entrées indisponible

1.2 Nombre d'organismes de formation financés par le Conseil régional accueillant des PSH

De quoi s'agit-il ?

Les données qui suivent sont relatives aux organismes de formation retenus dans le cadre du **Marché Compétences Professionnelles**.

Pour ce marché (auquel les formations de l'enseignement supérieur sont intégrées) le Conseil régional, via son **applicatif Safran**, dispose de données sur les stagiaires de formation professionnelle en situation de handicap.

Ce n'est pas le cas pour l'instant en ce qui concerne les formations déléguées à France Travail.

Chiffres clés 2024

78 organismes de formation accueillent des stagiaires en situation de handicap.

81 % des organismes financés par le Conseil régional accueillent des PSH.

La fraction d'organismes de formation comptant des PSH stagiaires est similaire à celle de l'année précédente (83 % des organismes financés par la Région dans le cadre de MCP en 2023 soit 85 sur 102). Il est à noter que l'absence de stagiaire en situation de handicap dans un établissement ne signifie pas qu'il refuse a priori d'accueillir des PSH, certains en ont accueilli en 2023 mais pas en 2024, ce qui constitue une possibilité statistique au vu des faibles effectifs recensés chaque année.

Source : Région - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

1.3 Nombre d'organismes de formation financés par le Conseil régional ayant engagé une démarche de progrès

De quoi s'agit-il ?

La **Ressource Handicap Formation (RHF)** est une offre de services à destination des organismes de formation et des centres de formation d'apprentis (CFA). Elle contribue à faire évoluer les pratiques des référents handicap et des équipes afin de rendre la formation professionnelle de droit commun accessible aux personnes en situation de handicap.

L'offre de services est assurée par des conseillers RHF de proximité. Ils proposent des outils, des méthodes et des ressources pour permettre aux organismes de formation et CFA d'améliorer :

- Leur capacité à repérer et prendre en compte les besoins singuliers d'une personne handicapée en mettant en place des aménagements tout au long du parcours de l'apprenant ;
- Le niveau d'accessibilité de leurs formations.

Depuis 2021, la RHF Provence-Alpes-Côte d'Azur réunit une communauté de pairs et leur propose de s'engager dans une **démarche de progrès "accessibilité généralisée"** des organismes de formation. Cette démarche volontaire se matérialise par l'inscription dans la communauté ; la signature d'une charte d'engagement ; la réalisation annuelle d'un auto-positionnement ; et la rédaction d'un plan d'action annuel. Cette démarche de progrès nourrit la labellisation Qualiopi en la documentant.

1.3 Nombre d'organismes de formation financés par le Conseil régional ayant engagé une démarche de progrès

Chiffres clés 2024

95 organismes de formation – mandataires et co-traitants - sont membres de la communauté RHF (présents dans la base de données).

Ils représentent **54 %** des OF, CFA ou instituts financés par le Conseil régional. La fraction des structures inscrites à l'espace membres de la RHF atteint **17 %** en 2024, en hausse par rapport à la donnée 2023 de 16 %.

52 organismes de formation sont engagés dans une démarche de progrès Accessibilité ;

soit **30 %** des OF, CFA ou instituts financés par le Conseil régional. La part des structures engagées dans la démarche de progrès atteint ainsi **8 %** des établissements de la région et est en hausse de 2,6 points de % sur un an.

Le nombre d'organismes de formation engagés au service de la prise en compte du handicap poursuit sa croissance

(en 2023, 79 organismes étaient membres de la communauté RHF, et 38 étaient engagés dans une démarche de progrès)

Source : Agefiph Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse et Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur

1.3 Nombre d'organismes de formation financés par le Conseil régional ayant engagé une démarche de progrès

Tableau K - Nombre d'organismes (mandataires et co-traitants) mobilisés

Types de dispositifs	Nombre d'organismes inscrits à l'espace membres RHF	Nombre d'organismes engagés dans une démarche de progrès Handicap
	<i>En italiques grises, données 2023</i>	<i>En italiques grises, données 2023</i>
Nombre total d'organismes dont :	95 ↗ (79)	52 ↗ (38)
a/ Marché Compétences Professionnelles (MCP)	47 ↗ (41)	31 ↗ (22)
b/ Formations « Sanitaires et sociales »	20 ↗ (15)	11 ↗ (8)
c/ Actions de formation collective (AFC) par France Travail	17 ↗ (16)	9 ↗ (7)
d/ Fonds d'innovation pour la formation (FIF)	7 ↗ (■)	(■) (■)
e/ Écoles de la deuxième chance	(■) (■)	0 (0)
f/ Programme « Formation et accompagnement des jeunes diplômés à l'étranger » (FAJE)	0 (0)	0 (0)
g/ Programme « Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification » (GEIQ)	0 (0)	0 (0)

Sources : Agefiph Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse et Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

(■) Le secret statistique est appliqué pour un nombre d'organismes inférieur ou égal à 5

1.3 Nombre d'organismes de formation financés par le Conseil régional ayant engagé une démarche de progrès

Précisions sur les dispositifs (mentionnés dans le tableau de la page précédente) :

- a/ Le **Marché Compétences Professionnelles**, publié le 16/12/2021 (prenant la suite du Marché Filières Stratégiques) se décline en 16 domaines professionnels et par départements.
- b/ Le **service public régional des formations sanitaires et sociales** propose 28 filières de qualité dispensées sur l'ensemble du territoire régional dans les domaines des métiers et fonctions de « Soins », « Rééducation », « Petite enfance » « Accompagnement socio-éducatif », « Encadrement ».
- c/ Ces formations complètent l'offre de formation financée par le Conseil régional.
- d/ Voir précisions au chapitre 1.4
- e/ L'**École de la deuxième chance** a pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire. Elle aide à accéder à une formation qualifiante et à intégrer le marché du travail. La formation comprend une remise à niveau des savoirs de base, mais également des stages en entreprise et des apprentissages individualisés. Elle est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans, sans emploi et ayant quitté le système scolaire depuis au moins un an.
- f/ La formation et l'accompagnement **FAJE** en direction des jeunes diplômés permet de bénéficier d'une expérience professionnelle à l'étranger au sein d'une entreprise ou d'une association.
- g/ Les **GEIQ** regroupent des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Ces groupements embauchent directement les publics ciblés puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.

Tableau L – Taux de pénétration à l'échelle des unités de formation, par département

Département	Taux de pénétration de la RHF <i>En italiques grises, données 2023</i>	Taux de pénétration de la démarche de progrès <i>En italiques grises, données 2023</i>
04	69 % ⇔ (69 %)	62 % ↗ (50 %)
05	67 % ↗ (43 %)	29 % ↗ (24 %)
06	59 % ↗ (47 %)	26 % ↗ (24 %)
13	36 % ↗ (34 %)	18 % ↗ (15 %)
83	49 % ↗ (47 %)	36 % ↗ (29 %)
84	69 % ↗ (51 %)	56 % ↗ (34 %)
Total	50 % ↗ (43 %)	30 % ↗ (24 %)

Sources : Agefiph Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse et Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur – Traitement : Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

1.4 Projets financés dans le cadre du FIF concourant à faire évoluer les pratiques d'inclusivité

De quoi s'agit-il ?

Le Conseil régional et l'Agefiph ont lancé l'appel à projets « Innovations pédagogiques et ingénierie de formations professionnelles inclusives » dans le cadre du **Fonds d'innovation pour la formation (FIF)**, l'objectif étant de favoriser l'inclusivité des formations, en particulier celles adressées aux demandeurs d'emploi. Il s'agit de soutenir financièrement l'expérimentation de solutions nouvelles visant à limiter les effets d'un handicap, d'un trouble cognitif ou d'apprentissage, dans le bon déroulement du parcours de formation. Cette ingénierie innovante, dans une perspective d'égalité des chances, peut concerner par exemple le sourcing des candidats ; leur accès à la formation ; le suivi de leur parcours de formation ; ou l'accompagnement vers l'emploi.

Source : Agefiph Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse et Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

AXE 1 - FAVORISER L'EMPLOI PAR LA FORMATION

1.4 Projets financés dans le cadre du FIF concourant à faire évoluer les pratiques d'inclusivité

NOM DE L'ORGANISME Titre du projet	Territoire d'intervention	Contenu / étapes du projet	Temporalité	Cadre de financement
CENTRE RESSOURCES ILLETRISME ET ALPHABÉTISME RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR Formation Illettrisme Inclusive et Adaptée	Départements 06/13/83	4 axes : Professionnalisation de formateurs; formation action des acteurs territoriaux; création d'un outil diagnostic des compétences de base; formation savoirs de base pour les personnes en situation d'illettrisme	Depuis septembre 2022	FIF Inclusivité Co-financement Agefiph
TRISOMIE 21 ALPES- MARITIMES Création d'un label Formation Inclusive	Département 06	Diagnostic des problématiques; Expérimentation de 2 parcours de formation de stagiaires dans des groupes mixtes; Formalisation de proposition de labellisation « Formation inclusive » en aval d'une phase de recherche	2022-2024	FIF Inclusivité Co-financement Agefiph
ÉCOLE Ri7 Custom Campus : améliorer l'inclusivité des formations par l'individualisation des parcours	Département 13	Programme visant à former (des niveaux 5 à 7) et simplifier l'accès de demandeurs d'emploi confrontés à un handicap (trouble cognitif ou d'apprentissage) au métier de développeur logiciel	Juin 2023 – Février 2026	FIF Inclusivité

Source et traitement : Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

1.5 Nombre de personnes formées dans le cadre des modules Handicap organisés par le Carif-Oref Provence – Alpes – Côte d'Azur

De quoi s'agit-il ?

Trois modules de professionnalisation sont financés par l'Agefiph Provence – Alpes – Côte d'Azur Corse, étant intégrés à l'offre de services de la Ressource Handicap Formation :

- Module H1 « Connaissance de base handicap » (action de sensibilisation développée en autoformation individuelle et en e-learning) ;
- Module H2 « Devenir référent handicap en organisme de formation ou CFA » ;
- Module H3 « Troubles cognitifs » (sur 2 jours en présentiel ou 4 demi-journées à distance).

Source : Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur - Actions de professionnalisation 2024 (cariforef-provencealpescotedazur.fr).

Chiffres clés 2024

1 075 (1 166 en 2023) inscriptions sur l'année, pour l'ensemble des trois modules de professionnalisation ;

29 (31 en 2023) sessions de formations cumulées sur l'année (pour les modules H2 et H3, le module H1 - en autoformation individuelle – n'étant pas comptabilisé dans ce cumul).

Source et traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

1.5 Nombre d'organismes de formation financés par le Conseil régional accueillant des PSH

À LA LOUPE

Tableau N – Statistiques sur les 3 modules de professionnalisation financés par l'Agefiph

	Nombre d'inscriptions	Nombre de participants	Nombre de sessions
Module H1 'Connaissances de base Handicap'	↳ 649 – 780 en 2023 - (*)	(**)	(**)
Module H2 'Devenir Référent Handicap'	↗ 333 – 276 en 2023 -	↗ 281 – 232 en 2023 -	↔ 22 – 22 en 2023 -
Module H3 'Troubles cognitifs'	↳ 93 – 110 en 2023 -	↳ 79 – 94 en 2023 -	↳ 7 - 9 en 2023 -

Source et traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

(*) Nombre d'inscriptions de personnes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; en précisant que ce module était également ouvert à des stagiaires de Corse, eu égard au fait que la délégation régionale de l'Agefiph finançant l'action couvre également ce territoire (le module compte au total 836 inscriptions dont 26 de personnes de la région Corse)

(**) Il n'est pas possible de renseigner le nombre de sessions et le nombre de participants pour le module H1 car à réception de la demande d'inscription, le Carif-Oref envoie aux stagiaires le lien vers ce module de sensibilisation qui se déroule en auto-passation et individuellement. Chaque inscrit y participe à sa convenance, il n'y a donc pas de session collective (contrairement aux modules H2 et H3), ni d'information disponible sur la participation des inscrits (effective ou non, et à quelle date).



AXE 2 - MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS PUBLICS ET PRIVÉS



2.1 Nombre d'appels reçus par l'Unité Information des Entreprises et des Usagers du Conseil régional

De quoi s'agit-il ?

Le Conseil régional étant résolument engagée à rendre l'action régionale plus lisible et améliorer la relation avec ses entreprises et ses usagers, cet engagement s'est notamment traduit en 2023 par la création du **Service relations entreprises et usagers (SREU)** au sein de la Direction générale adjointe économie, formations et santé (DGEFS). Pensé pour simplifier l'accès à l'information, le SREU met en œuvre opérationnellement les politiques publiques conduites par la Direction générale adjointe et accompagne les directions métiers dans l'instruction des aides régionales (bourses d'études dans les filières du sanitaire et du travail social, pass sud formation, aides d'urgences aux entreprises, etc.). Le SREU comprend notamment l'**Unité information des entreprises et des usagers (UIEU)**. Garante de l'information et favorisant l'interaction des dispositifs régionaux selon la nature des projets qui lui sont présentés (entrepreneuriat, financement des entreprises, emploi, formation, etc.), elle accompagne au quotidien les entreprises et usagers dans leurs démarches et leur permet ainsi de concrétiser leur projet au travers de son **numéro vert : 0 805 805 145** et plateformes métiers (Portail entreprises du Conseil régional et Banque régionale de l'emploi et de l'apprentissage notamment).

Suivi de la Convention cadre Agefiph Région Fipfph 2023-2026

Chiffres clés 2024

3 589 appels ont été reçus en 2024 par l'Unité information des entreprises et des usagers du Conseil régional.

128 appels concernent des PSH porteuses d'un projet de création/reprise d'entreprise (soit **4 %** du nombre total d'appels).

Source : Région - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

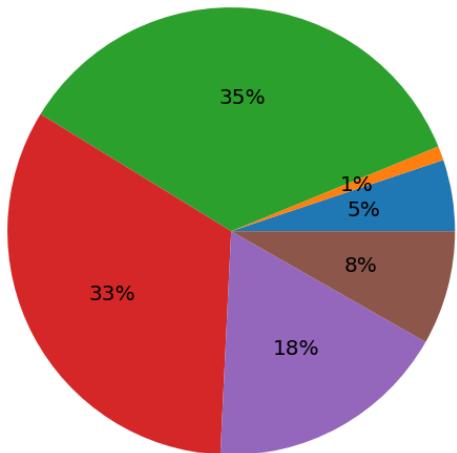




À LA LOUPE

Graphique I - Part des appels reçus concernant des PSH porteuses d'un projet de création/reprise d'entreprise par département (2024)

Alpes de Haute Provence
Hauts Alpes
Alpes Maritimes
Bouches du Rhône
Var
Vaucluse



Plus de 2 appels sur 3 proviennent des Alpes-Maritimes (ce département représentant cette année encore la première origine des appels reçus) et des Bouches-du-Rhône.

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Suivi de la Convention cadre Agefiph Région Fipfph 2023-2026

2.1 Nombre d'appels reçus par l'Unité Information des Entreprises et des Usagers du Conseil régional

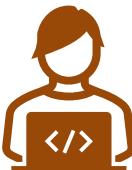
Tableau O - Nombre de visites du Portail entreprises et de sa page Handicap et Emploi

	Nombre de visites
Portail entreprises	14 267
Page Handicap et emploi	58

La page Handicap et Emploi représente une part très faible du nombre de visites du Portail entreprises (0,4 %)

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Graphique II - Part de visiteurs de la page Handicap et Emploi qui s'orientent vers les aides de l'Agefiph



Environ* cliquent sur les informations relatives aux aides de l'Agefiph

Source : Région – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

* Données non-communicquées





AXE 2 – MOBILISER ET ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS PUBLICS ET PRIVÉS

2.2 Nombre de PSH orientées par l'Agefiph vers l'Unité information des entreprises du Conseil régional

De quoi s'agit-il ?

L'Agefiph peut être amenée à orienter les PSH ayant un projet de création ou reprise d'entreprise vers cette unité, afin que les personnes puissent identifier les **aides complémentaires du Conseil régional** et appréhender les ressources mises en ligne sur son **Portail Entreprises**.

Chiffres clés 2024

Parmi les appels reçus par l'Unité information des entreprises et des usagers du Conseil régional, **99** appels sont orientés par l'Agefiph (soit **78 %** de l'ensemble des appels de PSH).

Source : Région - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.



AXE 3 - ACCOMPAGNER L'INNOVATION



Une initiative conçue en 2024

L'année 2024 a vu le lancement par la RHF de l'**expérimentation d'Open badges**. Un Open badge est une image numérique enregistrant des informations sur une entreprise ou une personne. Ces badges valorisent les démarches des OPAC - Organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences - en faveur de l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ils intègrent aussi des critères d'attribution et une durée de validité de la certification.

Trois badges indépendants valorisent l'engagement des OPAC dans le champ du handicap :

- 1. Badge « Nous développons en continu la politique d'accessibilité de nos formations »** : il matérialise pour un an la politique d'accessibilité de l'OPAC. Celle-ci est cadrée par la signature d'une charte d'engagement et s'inscrit dans un plan de progrès annuel.
- 2. Badge « Nous adaptons de manière concertée les parcours de formation »** : il met en avant les efforts de l'OPAC en matière d'ingénierie pédagogique et s'obtient quand le référent handicap de l'OPAC a suivi le programme « Aménager les parcours de formation » (voir précisions au chapitre 5).
- 3. Badge « Nous développons nos compétences en continu et les partageons au sein de la communauté RHF »** : il met en valeur pour un an les actions de professionnalisation entreprises par les OPAC (telles que la participation aux événements de la RHF ou aux ateliers d'échanges de bonnes pratiques).

Les OPAC les plus engagés peuvent ainsi authentifier leur caractère handi-accueillant sur la base d'actions spécifiques. Cette expérimentation doit débuter en septembre 2025 pour une durée de 4 mois.



AXE 4 - ACCOMPAGNER LES CREATEURS ET REPRENEURS D'ENTREPRISES



De quoi s'agit-il ?

« Mon projet d'entreprise » accompagne tous les porteurs de projet et chefs d'entreprise dans leur démarche de création, développement, rebond en cas de difficulté ou transmission ; ceci quel que soit le statut des personnes (demandeur d'emploi, salarié, étudiant, retraité, chef d'entreprise) ; et quel que soit le projet visé et le type d'activité (petit projet individuel, projet à potentiel de création d'emplois et d'innovation, projets engagés dans l'économie sociale et solidaire, secteurs d'activité traditionnels)... En 2024, ce sont **918** personnes en situation de handicap qui ont été prises en charge au titre de la création ou reprise d'entreprise en région.

Le Conseil régional s'appuie sur 13 opérateurs régionaux pour accompagner les porteurs de projet. → Pour les porteurs qui souhaitent monter un dossier de demandes d'aides auprès de l'Agefiph, **4 des 13 opérateurs (Les Premières SUD, l'Union régionale des BGE, les Chambres de commerce et d'industrie et les Chambres des métiers et de l'artisanat) travaillent en coopération avec l'Agefiph**. Bien sûr un porteur de projet en situation de handicap peut aussi être accompagné par un des 9 autres opérateurs en suivant son cursus d'accompagnement sans déposer de demande d'aide à l'Agefiph.

4.1 Nombre de P.S.H. accompagnées à la création ou reprise d'entreprise

Chiffres clés 2024

15 % (*9 % en 2023*) des bénéficiaires de « Mon projet d'entreprise » en phase de création/reprise sont des PSH (918 personnes).

88 % (*81 % en 2023*) d'entre eux sont accompagnés par un des quatre opérateurs partenaires de l'Agefiph.

Source : Région - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

4.1 Nombre de P.S.H. accompagnées à la création ou reprise d'entreprise

Précisions apportées par l'Unité Information des Entreprises et des Usagers sur les caractéristiques des bénéficiaires de MPE en situation de handicap :

En 2024, Mon Projet d'Entreprise accompagne **918** entrepreneurs en situation de handicap, toutes phases confondues (pas seulement les individus en phase de création ou reprise d'entreprise) ;

- Soit * de l'ensemble des bénéficiaires de MPE
- Près de * de ces entrepreneurs en situation de handicap sont en phase de création/reprise d'entreprise ;
- Les * restants étant en phases de « test du marché » ou de « développement de l'activité ».

* Données non-communiquées

De quoi s'agit-il ?

L'aide forfaitaire est une **participation au financement d'un projet** de création ou de reprise d'entreprise. Elle est sollicitée auprès de l'Agefiph. Son objectif est de permettre aux personnes en situation de handicap de créer leur emploi, principal et pérenne, en fondant ou en reprenant une entreprise. L'aide de l'Agefiph vise à participer au financement du démarrage de l'activité de l'entreprise.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-creation-dentreprise-par-des-personnes-handicapees>

Le dispositif de « Micro-Assurance » s'adresse aux personnes ayant bénéficié de l'aide à la création ou reprise d'entreprise financée par l'Agefiph. Ce dispositif est également mis en œuvre par l'Agefiph en partenariat avec Entrepreneurs de la Cité. **Quatre assurances sont financées par l'Agefiph.** Pour l'entreprise, il s'agit d'une part de l'assurance « multirisques professionnelle » (avec ou sans local) ; d'autre part de la « responsabilité civile professionnelle ». Pour l'entrepreneur, l'Agefiph finance la « complémentaire santé » (étendue à la famille) et l'assurance « prévoyance ».

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/conseil-et-accompagnement-la-creation-ou-la-reprise-dentreprise>

4.2 Nombre de P.S.H. bénéficiant de l'aide forfaitaire à la création ou reprise d'entreprise, et du dispositif de « Micro-Assurance »

Le nombre de personnes bénéficiant des aides financées par l'Agefiph est en net accroissement.

Chiffres clés 2024

918 personnes bénéficient de l'aide forfaitaire à la création ou reprise d'entreprise (**627** en 2023).

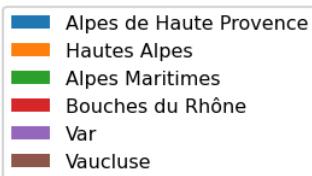
111 personnes bénéficient du dispositif de « Micro-Assurance » (**113** en 2023).

Source : Agefiph Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

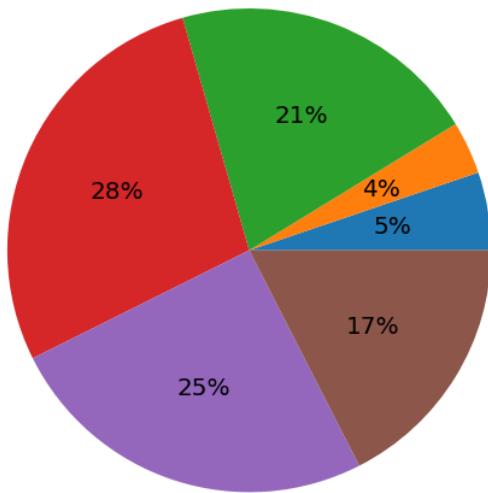


4.2 Nombre de P.S.H. bénéficiant de l'aide forfaitaire à la création ou reprise d'entreprise, et du dispositif de « Micro-Assurance »

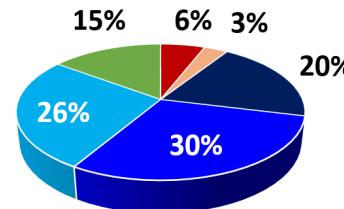
Graphiques III et IV - Part d'aides forfaitaires mobilisées sur chaque département en 2024 et en 2023 (région = 100%)



2024



2023



- Alpes-de-Haute-Provence ■ Hautes-Alpes
- Alpes-Maritimes ■ Bouches-du-Rhône
- Var ■ Vaucluse

Source : Agefiph Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

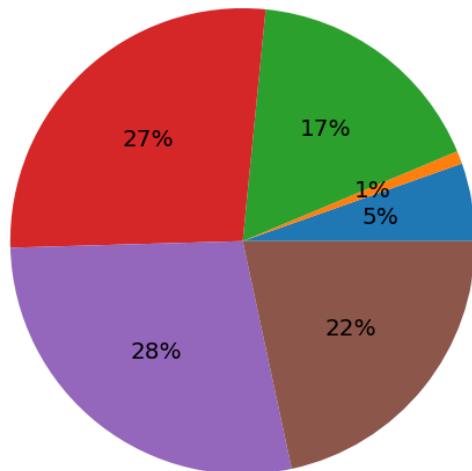
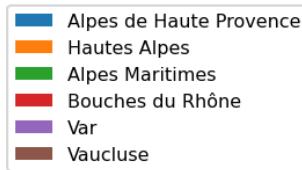
Suivi de la Convention cadre Agefiph Région Fipfph 2023-2026



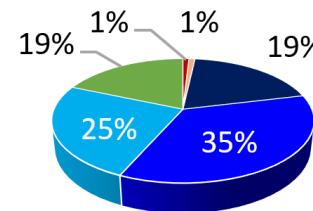
4.2 Nombre de P.S.H. bénéficiant de l'aide forfaitaire à la création ou reprise d'entreprise, et du dispositif de « Micro-Assurance »

Graphiques V et VI - Part de micro-assurances mobilisées sur chaque département en 2024 et en 2023 (région = 100%)

2024



2023



- Alpes-de-Haute-Provence ■ Hautes-Alpes
- Alpes-Maritimes ■ Bouches-du-Rhône
- Var ■ Vaucluse

Source : Agefiph Provence - Alpes - Côte d'Azur Corse – Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Suivi de la Convention cadre Agefiph Région Fipfph 2023-2026





À LA LOUPE

4.3 Bilan des projets mis en œuvre par les P.S.H. accompagnées

Sur le total de bénéficiaires en situation de handicap ayant démarré un parcours en 2024, le « **taux de création d'entreprise en fin de parcours MPE** » concerne * personnes sur *. C'est sur cette base qu'est établi ensuite le « **taux de pérennité à 1 an** » (voir encadré chiffre ci-dessus) en précisant que :

Ces deux taux (taux de création d'entreprise en fin de parcours, taux de pérennité à 1 an des entreprises créées) ont été calculés à partir des statistiques remises par trois des quatre opérateurs partenaires de l'Agefiph (BGE, CCI, CMA, Premières Sud).

Précision : Il n'a pas été possible de mettre en évidence le taux de création d'entreprise en fin de parcours MPE pour l'ensemble des personnes accompagnées par Mon Projet d'Entreprise – bénéficiaires ‘tous publics’ – car ces données sont incomplètes et ne sont pas comparables avec l'échantillon de bénéficiaires en situation de handicap.

* données non-communicées

Suivi de la Convention cadre Agefiph Région Fipfph 2023-2026



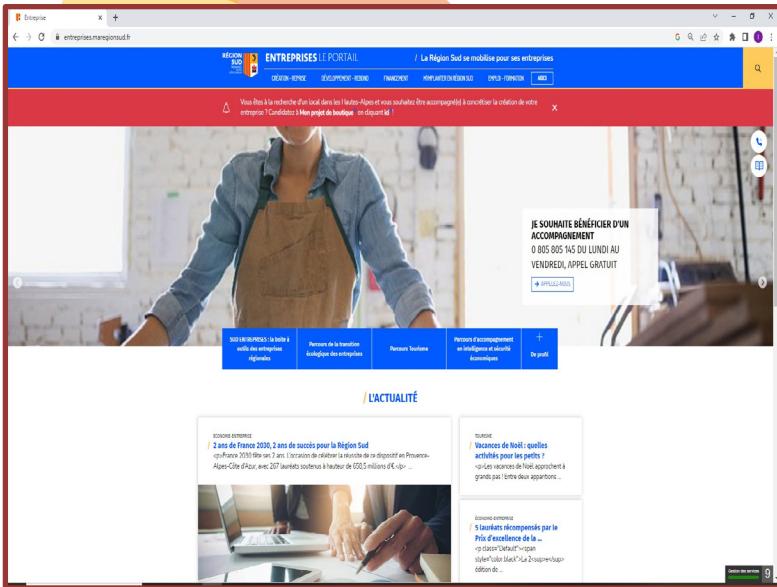


AXE 5 - DEVELOPPER LA COMMUNICATION



Liste d'outils et supports de communication mis en place par les signataires de la convention

Site Le Portail entreprises de la Région Sud <https://entreprises.maregionsud.fr/>



Suivi de la Convention cadre Agefiph Région Fipfph 2023-2026

De quoi s'agit-il ?

Décliné en **six onglets** apportant des informations **sur la création/reprise d'entreprises** ; leur développement/rebond ; leur financement ; leur implantation en région ; le champ emploi-formation ; les aides et appels à projets.

15 occurrences sur le portail renvoient au mot clé « Handicap ».

À partir de l'onglet « Emploi Formation » de ce portail, on accède à une page dédiée aux « **aides, services et prestations proposés par l'Agefiph** en même temps qu'au droit commun » Emploi et handicap – Entreprise (maregionsud.fr).

Source : Région - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Liste d'outils et supports de communication mis en place par les signataires de la convention

Evènements partenariaux French Riviera Open



De quoi s'agit-il ?

C'est un **tournoi de handi-tennis** parmi les plus réputés du monde, créé en 2016.

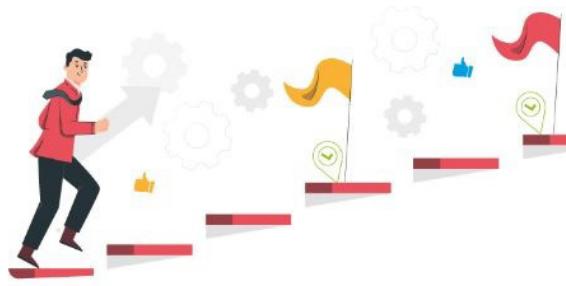
French Riviera Open est une manifestation socialement engagée qui regroupe plusieurs événements :

- Le tournoi s'accompagne de **sensibilisations au handicap immersives et ludiques**, destinées à des centaines d'élèves de la région ainsi qu'aux entreprises partenaires et leurs collaborateurs.
- Dans ce cadre, est organisé aussi un **atelier 'Réseau des référents handicap'** auquel participent entre 20 et 30 entreprises chaque année.
- Depuis 2023, cet atelier est suivi d'un **forum de l'emploi** coorganisé avec France Travail et Cap emploi, comprenant notamment une sensibilisation ludique au handicap par le biais d'une découverte du tennis fauteuil.

Source : Région et Agefiph - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Liste d'outils et supports de communication mis en place par les signataires de la convention

Offre de professionnalisation de la Ressource Handicap Formation



De quoi s'agit-il ?

Depuis 2024, la RHF étend son offre de professionnalisation au moyen de trois parcours à destination des organismes de formation mandataires de marchés Région.

Dans une logique de parcours, ces ateliers rassemblent les référents handicap autour de l'échange de bonnes pratiques. Ils s'inscrivent en complémentarité avec des modules de professionnalisation (modules proposés par le Carif-Oref, auto-formations).

Parcours « Être référent handicap en organisme de formation »

(2 ateliers) : 5 sessions organisées,
82 participants

Parcours « Aménager les parcours de formation » (4 ateliers) :

11 sessions organisées,
62 participants

Parcours « Mettre en œuvre une politique accessibilité »

(4 ateliers) : 13 sessions
organisées, 44 participants



Pour aller plus loin

Retrouvez l'ensemble des **publications de la Mission observation Handicap** sur le site du Carif-Oref Provence – Alpes – Côte d'Azur.

☞ www.cariforef-provencealpescotedazur.fr/Page/publications-observatoire-cariforef-formation-parcours#es

À signaler enfin qu'au sein de son programme de professionnalisation, le Carif-Oref Provence – Alpes – Côte d'Azur intègre **trois modules de formation dédiés à la thématique du handicap** et financés par la délégation régionale de l'Agefiph.

☞ [Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur - Actions de professionnalisation 2024 \(cariforef-provencealpescotedazur.fr\)](http://Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur - Actions de professionnalisation 2024 (cariforef-provencealpescotedazur.fr))

Avec le soutien de :



En partenariat avec :

